



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 28 mars 2018 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, monsieur le conseiller Cédric Tessier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs André Turgeon, directeur général adjoint, Luc Bard, directeur général adjoint et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

**CE-2018-173**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 14 MARS 2018 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 13 MARS 2018**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 14 mars 2018 ainsi que de la séance spéciale tenue le 13 mars 2018 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis

Adoptée

**CE-2018-174**

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUES DU JOCKEY, DU SULKY ET DE L'AMBLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur les rues du Jockey, du Sulky et de l'Amble, dossier RS-17-285, comme illustré au plan numéro CRO-18-087 du 19 février 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Du Jockey	Adresses civiques paires	À partir de l'adresse civique numéro 2, jusqu'à la limite de lot des adresses numéros 260 et 264	Décembre à mars
Du Jockey	Adresses civiques impaires	À partir de la limite de lot des adresses numéros 259 et 263, jusqu'à l'adresse civique numéro 535	Décembre à mars

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Du Sulky	Adresses civiques paires	Sur toute la longueur de la rue	Décembre à mars
De l'Amble	Nord	Sur toute la longueur de la rue	Décembre à mars

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Du Jockey	Adresses civiques paires	À partir de l'adresse civique numéro 2, jusqu'à la limite de lot des adresses numéros 260 et 264	2 h Avril à novembre
Du Jockey	Adresses civiques impaires	À partir de la limite de lot des adresses numéros 259 et 263, jusqu'à l'adresse civique numéro 535	2 h Avril à novembre
Du Sulky	Adresses civiques paires	Sur toute la longueur de la rue	2 h Avril à novembre
De l'Amble	Nord	Sur toute la longueur de la rue	2 h Avril à novembre

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-087 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-175

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - WSP CANADA INC. - PROJET D'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN PINK À QUATRE VOIES ENTRE LA RUE DE LA GRAVITÉ ET LE BOULEVARD DES GRIVES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-351 du 11 mai 2016, adjugeait un contrat à la firme d'ingénieurs-conseils WSP Canada inc. pour la réalisation des études et la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres du projet d'élargissement du chemin Pink à quatre voies, phase 1 pour un montant total approximatif de 403 855,62 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les délégations de pouvoir numéros 143031, 145264 et 145824 au montant total de 37 910,71 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvées pour des honoraires supplémentaires recommandés ultérieurement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a formulé une demande afin d'analyser les impacts et les coûts additionnels sur le projet pour l'ajout d'une section de trottoir non prévue au projet initial du côté nord du chemin Pink;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme WSP Canada inc. a déposé une proposition d'honoraires supplémentaires au montant de 13 452,08 \$ incluant les taxes, pour réaliser une étude de faisabilité en lien avec l'ajout d'une section de trottoir du côté nord du chemin Pink, entre les rues de la Brise et de la Gravité;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit au-delà de 10% de la valeur du mandat, dans le cas présent;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 143031, 145264 et 145824 au montant total de 37 910,71 \$ incluant les taxes, pour des honoraires supplémentaires en lien avec la préparation des plans et devis pour la phase 1, du projet d'élargissement du chemin Pink à quatre voies;
- approuve la demande d'honoraires professionnels supplémentaires pour réaliser une étude de faisabilité en lien avec l'ajout d'une section de trottoir au nord du chemin Pink, au montant approximatif de 13 452,08 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement des honoraires professionnels à la firme WSP Canada inc., au montant total de 51 362,79 \$ incluant les taxes.

Le coût total du mandat représente un montant de 455 218,41 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79934-411	12 283,54 \$	Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette – District électoral du Plateau – Aménagement - Service professionnel et de génie
04-13493	585,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	583,54 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79934-692	12 283,54 \$		Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette – District électoral du Plateau - Aménagement - Équipement non capitalisable
02-79934-411		12 283,54 \$	Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette – District électoral du Plateau - Aménagement - Service professionnel et de génie

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-176

**AUTORISATION POUR UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - POMERLEAU INC. - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE HULL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-248 du 14 mars 2017, octroyait un contrat à la firme Pomerleau inc. pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull pour un montant total de 58 381 902,02 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-1096 du 13 décembre 2017, entérinait un premier ajustement de coût pour un montant net de 525 610,11 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Stantec inc. pour un montant de 21 550,81 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 150924;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Stantec inc. pour un montant de 21 375,11 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 151627;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Stantec inc. pour un montant de 43 265,47 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 152012;

**CONSIDÉRANT QU'**après révision, le consultant Stantec inc. recommande un montant supplémentaire de 271 877,88 \$ et des crédits au montant de 107 328,43 \$, donc un montant net de 164 549,45 \$ incluant les taxes, concernant les travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 150924 pour un montant net de 21 550,81 \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 151627 pour un montant net de 21 375,11 \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 152012 pour un montant net de 43 265,47 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 271 877,88 \$ et des crédits au montant de 107 328,43 \$, donc un montant net de 164 549,45 \$ incluant les taxes, dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull, portant le cumulatif des ajustements nets à approuver à 250 740,84 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 59 158 252,97 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30787-004-16325	248 260,74 \$	Honoraires professionnels et travaux techniques 2014-2018 -12-501 1.02 - Usine de production d'eau potable du secteur de Hull - Contingences
04-13493	11 823,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	11 793,79 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-177

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUES ARCHAMBAULT, MONTPETIT, LAROSE ET GRATTON - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-ROSE - LOUISE BOUDRIAS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur les rues Archambault, Montpetit, Larose et Gratton, dossier RS-18-44, comme illustré au plan numéro CRO-18-128 du 6 mars 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Archambault	Est	Entre le boulevard Saint-Raymond et la rue des Oliviers	1 <sup>er</sup> décembre au 1 <sup>er</sup> avril
Montpetit	Est	À partir d'un point situé à 30 m au nord du boulevard Saint-Raymond, jusqu'à la rue des Oliviers	1 <sup>er</sup> décembre au 1 <sup>er</sup> avril
Larose	Est	Entre le boulevard Saint-Raymond et la rue des Oliviers	1 <sup>er</sup> décembre au 1 <sup>er</sup> avril
Gratton	Est	Entre le boulevard Saint-Raymond et la rue des Oliviers	1 <sup>er</sup> décembre au 1 <sup>er</sup> avril

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-128 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-178

**AUTORISATION À GAZIFÈRE INC. DE PROCÉDER AUX TRAVAUX DE DÉPLACEMENTS DE CONDUITE DE GAZ POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DES RUES LAVAL, KENT, AUBRY ET VICTORIA - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2015-252 du 14 avril 2015, a approuvé le concept d'aménagement des rues Laval, Kent, Aubry et Victoria au centre-ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le concept d'aménagement de la rue Laval prévoit la diminution du gabarit de rue pour permettre des aménagements incluant l'ajout d'éclairage;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'élaboration des plans, un conflit a été constaté entre le réseau d'éclairage projeté et les conduites de gaz naturel;

**CONSIDÉRANT QUE** Gazifère inc. a soumis à la Ville de Gatineau une estimation pour ces travaux au montant de 276 287 \$ incluant les taxes, et que le coût des conduits a déjà été amorti en raison de son âge;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-1298 du 5 novembre 2014, approuvait l'entente entre Gazifère inc. et la Ville de Gatineau permettant de récupérer les coûts des travaux associés à Gazifère inc., et ce, jusqu'à un maximum de 400 000 \$ par année pour l'ensemble des interventions demandées par la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'entente, le coût de déplacement de la conduite de gaz est éligible à l'utilisation du montant de 400 000 \$ par année prévue à l'entente :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise Gazifère inc. à :

- réaliser, à coût nul pour la Ville, les travaux de déplacement de conduites de gaz en conflit avec le réseau d'éclairage projeté;
- débiter le montant de 276 287 \$ du montant maximal de 400 000 \$ par année prévu à l'entente.

Adoptée

CE-2018-179

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LA COMPAGNIE GAZIFÈRE INC. À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES RUES LAVAL, KENT ET AUBRY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Gazifère inc. doit réaliser des travaux de remplacement de conduites pour l'alimentation du projet Zibi sur la rue Laval, entre la rue Wellington et la rue de l'Hôtel-de-Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réaménagement de la rue Laval, Kent et Aubry ont débuté en août 2016 et qu'ils se poursuivront par l'enfouissement du réseau d'utilité publique au printemps 2018, Gazifère inc. doit compléter les travaux d'amélioration de son réseau avant que l'aménagement de surface soit terminé;

**CONSIDÉRANT QU'**habituellement les travaux de la compagnie Gazifère inc. sont réalisés entre les plages horaires de 7 h à 17 h du lundi au vendredi;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a présence de plusieurs commerces dans le secteur visé par les travaux et que des discussions ont eu lieu avec vision centre-ville afin de réduire les impacts de la construction sur la clientèle de ces commerces;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux devraient être exécutés du lundi au vendredi, entre 6 h et 16 h, afin de permettre aux clients et aux commerces de profiter de la soirée du 26 juin au 7 août 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible que les conditions de chantier perturbent les dates prévues, le Service des infrastructures recommande la dérogation du règlement jusqu'au 27 août 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à Gazifère inc. de réaliser des travaux du 26 juin au 27 août 2018, hors des heures permises.

Adoptée

CE-2018-180

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - LES SERVICES EXP INC. - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX 2017, LOT 2 - RÉFECTION DU BOULEVARD GRÉBER, DE LA RUE SAINT-LOUIS AU BOULEVARD MALONEY OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-435 du 17 mai 2017, adjugeait un contrat d'un montant approximatif de 107 815,51 \$ incluant les taxes, à la firme Les services EXP inc. pour les services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux 2017, lot 2;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de réfection du boulevard Gréber, de la rue Saint-Louis au boulevard Maloney Ouest, a nécessité plus d'essais et de contrôle qualitatif en chantier de la part du laboratoire que les estimations prévues;

**CONSIDÉRANT QUE** les honoraires professionnels additionnels requis selon les taux soumis à l'offre de prix de la soumission 2017 SP 077, lot 2 représentent une somme de 58 572,15 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total de l'ajustement au mandat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit au-delà de 10 % de la valeur du mandat, dans le cas présent;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'ajustement des honoraires professionnels à la firme Les services EXP inc. pour les essais et les contrôles en chantier dans le projet de réfection du boulevard Gréber, de la rue Saint-Louis au boulevard Maloney Ouest au montant de 58 572,15 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat pour le lot 2, à la suite de cet ajustement, s'élève à un montant de 166 387,66 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30788-011-16326	53 484,18 \$	Aménagement du réseau routier et des sentiers récréatifs -15-3045 – Boulevard Gréber entre la rue Saint-Louis et le boulevard Maloney ouest
04-13493	2 547,17 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 540,80 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-181

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION CÂBLÉS EXISTANTS ENTRE LA VILLE DE GATINEAU, HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA ET VIDÉOTRON LTÉE POUR LE PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RUES LAVAL, KENT, AUBRY ET VICTORIA - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2015-252 du 14 avril 2015, a approuvé le concept de développement pour le réaménagement des rues Laval, Kent, Aubry et Victoria au centre-ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le concept prévoit l'enfouissement du réseau de distribution câblés existants des rues Laval, Kent et Victoria;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-789 du 7 octobre 2015, autorisait Hydro-Québec à réaliser une étude d'avant-projet incluant l'intégration du réseau d'utilité public et à préparer les documents en prévision de l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**Hydro-Québec, en date du 21 décembre 2015, informait la Ville que le projet d'enfouissement des rues Laval, Kent et Victoria était retenu dans le cadre du programme Embellir les voies publiques permettant à la Ville de bénéficier d'un partage de coût;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément au programme d'enfouissement Embellir les voies publiques Hydro-Québec agit à titre d'intégrateur pour le projet d'enfouissement des réseaux câblés de distribution du projet des rues Laval, Kent et Victoria en assurant la coordination avec les autres compagnies de réseaux câblés de distribution soit Bell Canada et Vidéotron ltée;

**CONSIDÉRANT QU'**Hydro-Québec gère la conception et la réalisation de la portion civile des travaux d'électricité et de télécommunication nécessaires à l'enfouissement des réseaux câblés;

**CONSIDÉRANT QU'**Hydro-Québec a déposé, à la Ville, son rapport d'étude d'avant-projet pour les travaux d'enfouissement de réseaux câblés le 14 décembre 2017 pour une estimation de 7 151 741,98 \$ incluant les taxes, dont la quote-part de la Ville représente un montant de 2 184 824,13 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** Bell Canada, à la suite de la conception câblée d'Hydro-Québec, a déposé à la Ville le 29 janvier 2018, une estimation des travaux d'enfouissement au montant de 114 731,60 \$ incluant les taxes, et que le coût de ces travaux est entièrement imputable à la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** Vidéotron ltée, à la suite de la conception câblée d'Hydro-Québec, a déposé à la Ville le 19 janvier 2018, une estimation des travaux d'enfouissement au montant de 342 894,44 \$ incluant les taxes, et que le coût de ces travaux est entièrement imputable à la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- approuve le rapport d'étude d'avant-projet ainsi que l'entente de partage de responsabilité pour les travaux d'enfouissement des réseaux câblés déposés par Hydro-Québec;
- autorise les compagnies Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron ltée à procéder aux travaux concernant le projet d'enfouissement des réseaux de distribution câblés des rues Laval, Kent, Aubry et Victoria;
- autorise la Ville à payer un montant approximatif de 2 184 824,13 \$ incluant les taxes, à Hydro-Québec, le tout selon le coût réel des travaux afin de réaliser les obligations municipales de la convention envers Hydro-Québec;
- autorise la Ville à payer à Bell Canada un montant approximatif de 114 731,60 \$ incluant les taxes, le tout selon le coût réel des travaux afin de réaliser les obligations municipales de la convention;
- autorise la Ville à payer un montant approximatif de 342 894,44 \$ incluant les taxes, à Vidéotron ltée, le tout selon le coût réel des travaux afin de réaliser les obligations municipales de la convention;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente de partage des responsabilités intitulé Enfouissement des rues Laval, Victoria, Aubry et Kent pour le projet d'enfouissement des rues Laval, Victoria, Aubry et Kent.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30775-002-16327	1 995 035,64 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau -15-3060 - Enfouissement des rues Laval et Kent
06-30775-002-16328	104 765,24 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau - 15-3060 - Enfouissement des rues Laval et Kent
06-30775-002-16329	313 108,32 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau- 15-3060 - Enfouissement des rues Laval et Kent
04-13493	114 914,13 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	114 626,84 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30775-003	1 365 000 \$		Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau - 15-3060 - Aménagement des rues Laval et Kent
06-30775-002		1 365 000 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau - 15-3060 - Enfouissement des rues Laval et Kent

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-182

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE DIVERSES RUES - GROUPE B**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-578 du 28 juin 2017, adjugeait un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux du projet de réfection de la chaussée de diverses rues – Groupe B, pour un montant total de 886 594,65 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 83 177,22 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 148550, 148832 et 149379;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur Eurovia Québec Construction inc. a déposé à la Ville d'autres demandes de travaux supplémentaires;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande de travaux supplémentaires déposée par l'entrepreneur a été analysée par le consultant, la firme CIMA+ S.E.N.C. et qu'il recommande le paiement d'un montant additionnel de 121 992,12 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changements numéros 5, 8, 12, 13 et 16 ainsi que les quantités supplémentaires aux bordereaux;

**CONSIDÉRANT QUE** cet ajustement dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 148550, 148832 et 149379 totalisant un montant de 83 177,22 \$ incluant les taxes;
- approuve la demande de travaux supplémentaires d'un montant de 121 992,12 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changements numéros 5, 8, 12, 13 et 16 ainsi que les quantités supplémentaires aux bordereaux dans le cadre du projet de réfection de la chaussée de diverses rues – Groupe B portant ainsi l'ajustement au coût de soumission à 205 169,34 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 1 091 763,99 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30747-042-16330	111 395,06 \$	Travaux de réfection du réseau routier - 16-3055 - Rue Maclaren, avenue de Buckingham et rue James
04-13493	5 305,16 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 291,90 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-183

**RATIFICATION DES LISTES DE LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-39 - 240 334,24 \$ - PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 14 OCTOBRE 2017, B-40 - 197 249,95 \$ - PÉRIODE DU 15 AU 21 OCTOBRE 2017, B-41 - 337 624,80 \$ - PÉRIODE DU 22 AU 28 OCTOBRE 2017 ET B-42 - 103 001,81 \$ - PÉRIODE DU 29 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE 2017**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes de locations et des achats de biens non durables numéros B-39 au montant de 240 334,24 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 14 octobre 2017, B-40 au montant de 197 249,95 \$ pour la période du 15 au 21 octobre 2017, B-41 au montant de 337 624,80 \$ pour la période du 22 au 28 octobre 2017 et B-42 au montant de 103 001,81 \$ pour la période du 29 octobre au 4 novembre 2017.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-184

**RATIFICATION DES LISTES DE LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-43 - 289 373,44 \$ - PÉRIODE DU 5 AU 11 NOVEMBRE 2017, B-44 - 268 803,54 \$ - PÉRIODE DU 12 AU 18 NOVEMBRE 2017, B-45 - 330 335,66 \$ - PÉRIODE DU 19 AU 25 NOVEMBRE 2017 ET B-46 - 251 610,80 \$ - PÉRIODE DU 26 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE 2017**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-43 au montant de 289 373,44 \$ pour la période du 5 au 11 novembre 2017, B-44 au montant de 268 803,54 \$ pour la période du 12 au 18 novembre 2017, B-45 au montant de 330 335,66 \$ pour la période du 19 au 25 novembre 2017 et B-46 au montant de 251 610,80 \$ pour la période du 26 novembre au 2 décembre 2017.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-185

**RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-47 - 359 981,45 \$ - PÉRIODE DU 3 AU 9 DÉCEMBRE 2017, B-48 - 279 504,27 \$ - PÉRIODE DU 10 AU 16 DÉCEMBRE 2017, B-49 - 377 900,09 \$ - PÉRIODE DU 17 AU 23 DÉCEMBRE 2017, B-50 - 453 415,38 \$ - PÉRIODE DU 24 AU 30 DÉCEMBRE 2017 ET B-51 - 680 437,89 \$ - PÉRIODE DU 31 DÉCEMBRE 2017 AU 6 JANVIER 2018**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-47 au montant de 359 981,45 \$ pour la période du 3 au 9 décembre 2017, B-48 au montant de 279 504,27 \$ pour la période du 10 au 16 décembre 2017, B-49 au montant de 377 900,09 \$ pour la période du 17 au 23 décembre 2017, B-50 au montant de 453 415,38 \$ pour la période du 24 au 30 décembre 2017 et B-51 au montant de 680 437,89 \$ pour la période du 31 décembre 2017 au 6 janvier 2018.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-186

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN, DE SUPPORT ET DE LA MISE À JOUR DES LOGICIELS DE RAPPORT DE COLLISION ET DU SYSTÈME D'ÉMISSION DE CONSTAT D'INFRACTION DE LA COMPAGNIE GROUPE TECHNA INC. POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2020**

**CONSIDÉRANT QU'**il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et que la compagnie Groupe Techna inc. est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de la mise à jour de ces logiciels;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573.3, alinéas 6 a) et b) de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs, comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le renouvellement du contrat d'entretien, d'utilisation des licences, de support des logiciels de rapport de collision et du système d'émission de constat d'infraction du Service de police et de la Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier de la compagnie Groupe Techna inc., 8550, chemin de la Côte-de-Liesse, Suite 100, Saint-Laurent, Québec, H4T 1H2, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020 pour un montant total de 153 075,28 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité autorise le trésorier à acquitter la facture découlant du contrat d'entretien, d'utilisation des licences, de support des logiciels de rapport de collision et du système d'émission de constat d'infraction du Service de police et de la Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier, sur présentation de pièces justificatives fournies par la compagnie Groupe Techna inc..

Le trésorier est autorisé à prévoir, aux budgets des années 2019 et 2020, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21601-555-16331	33 746,76 \$	Technologie - Police – Entretien des logiciels
02-35500-542-16332	10 930,55 \$	Stationnements municipaux – Entretien des équipements
04-13493	2 153,71 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 693,48 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-187\*

**ACCEPTER LA SUBVENTION DE 50 000 \$ DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROJET DE TYPE « HUB »**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police a pris l'initiative de lancer le projet pilote de stratégies communautaires de type « Hub » inspiré du modèle de Prince Albert;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police est le premier service de police québécois à initier un projet de type « Hub »;

**CONSIDÉRANT QUE** le « Hub » consiste en une table de concertation où sont représentées des organisations engagées et vise principalement à appliquer un modèle de gestion de dossiers et d'intervention rapide auprès des personnes présentant de multiples facteurs de risque, laissant présager un préjudice sérieux;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets de type « Hub » ont démontré une efficacité auprès de clientèles aux problèmes multiples en évitant notamment la répétition d'interventions policières auprès de groupes d'individus nécessitant divers services qui dépassent le mandat de la sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet améliorera le sentiment de sécurité de la population en réduisant les facteurs de risque des individus vulnérables et en intervenant en amont des situations de crise;

**CONSIDÉRANT QUE** le « Hub » répondra aussi à des besoins spécifiques du Service de police et de divers organismes publics, lesquels, suite à une invitation du Service de police, se sont montrés intéressés à participer au projet. Nos partenaires, pour le moment, sont : le Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais, l'Office municipal d'habitation de Gatineau, les commissions scolaires des Draveurs, des Portages de l'Outaouais et Western Québec, les écoles privées ayant siégés sur le territoire de la ville de Gatineau, le Service de sécurité incendie, la Coopérative des paramédics de l'Outaouais, les Services correctionnels de l'Outaouais, la Commission des libérations conditionnelles du Canada, la Sûreté du Québec de l'Outaouais et le Service de sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Le « Hub » permettra d'améliorer la collaboration, la compréhension et le partenariat des organisations de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet a été présenté au ministère de la Sécurité publique par le Service de police et que le ministère de la Sécurité publique a manifesté son appui formel au Service de police en octroyant un montant de 50 000 \$ visant, entre autres, à engager une ressource qui développera le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de concertation entre partenaires ont débuté afin de déterminer et développer les grandes orientations du « Hub » gatinois;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en place du projet « Hub » à Gatineau sollicite déjà un intérêt provincial chez plusieurs partenaires comme la Gendarmerie Royale du Canada, la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal et que cette initiative pourrait devenir un modèle de stratégie de sécurité communautaire au Québec :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la subvention de 50 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique pour la mise en place d'un projet de type « Hub »;

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à augmenter le budget du Service de police d'un montant de 50 000 \$ et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adopté

CE-2018-188

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-09 POUR UN MONTANT TOTAL DE 376 517,09 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 7 MARS 2018**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-09 d'un montant de 376 517,09 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 mars 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-189

**FIRME SOLUTIONS CONSORTECH INC. - ENTENTE DE SERVICES D'ENTRETIEN ET RÉALISATION D'AMÉLIORATIONS DU PROGICIEL D'ÉVALUATION - ANNÉE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de services d'entretien du progiciel d'évaluation ÉquiVal est échue depuis le 31 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de services de réalisation d'améliorations du progiciel d'évaluation ÉquiVal est, elle aussi, échue depuis le 31 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise la protection des droits exclusifs comme les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives, et ce, en vertu de l'article 573.3, 6<sup>e</sup> alinéa de la Loi sur les cités et villes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité octroie un contrat à la firme Solutions Consortech inc. pour les services d'entretien du progiciel d'évaluation ÉquiVal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 pour un montant de 88 024,86 \$ incluant les taxes.

De plus, il est résolu que ce comité octroie un contrat à la firme Solutions Consortech inc. pour les services de réalisation d'améliorations au progiciel d'évaluation ÉquiVal pour un montant maximal de 112 031,64 \$ incluant les taxes. Le contrat sera valide du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 2018.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les contrats.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-15100-555-16323	80 378,43 \$	Évaluation – Entretien de logiciels
02-15100-555-16324	102 299,82 \$	Évaluation – Entretien de logiciels
04-13493	8 700,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 678,25 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2018.

Adoptée

**CE-2018-190**

**DÉFI SANTÉ 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** le Défi Santé est une campagne de promotion provinciale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Journée nationale du sport et de l'activité physique est une campagne de promotion provinciale;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés jumelle deux initiatives de promotion des saines habitudes de vie, soit le Défi Santé et la Journée nationale du sport et de l'activité physique afin de maximiser l'impact sur la population;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés veut offrir aux citoyennes et aux citoyens l'opportunité de profiter gratuitement de l'ensemble des activités de libre participation de la Ville qui ont lieu tous les dimanches du mois d'avril durant le Défi Santé ainsi que le 6 mai 2018 dans le cadre de la Journée nationale du sport et de l'activité physique;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés veut offrir aux citoyennes et aux citoyens inscrits au Défi Santé l'opportunité de gagner cinq crédits culture et loisirs de 100 \$ pour participer à des activités offertes par la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à mettre en œuvre une dérogation au règlement de tarification afin de permettre l'accès gratuit à l'ensemble des activités de libre participation offertes par la Ville, les dimanches 1, 8, 15, 22 et 29 avril ainsi que le 6 mai 2018, dans le cadre du Défi Santé et de la Journée nationale du sport et de l'activité physique;
- autorise le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à mettre en œuvre une dérogation au règlement de tarification afin de faire tirer cinq crédits culture et loisirs d'une valeur totale de 500 \$ afin d'encourager les citoyens à développer et maintenir de saines habitudes de vie, via un concours se déroulant sur les médias sociaux.

Ces gratuités représentent une perte de revenus évaluée au total à environ 5 245 \$ selon la tarification actuelle.

Adoptée

**CE-2018-191**

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SODEVCO INC. (9264-4384 QUÉBEC INC.) - AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE AURELIEN-DOUCET - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la résolution numéro CE-2017-919 du 4 octobre 2017, la Ville de Gatineau adjugeait un contrat à la firme Sodevco inc. pour l'agrandissement de la bibliothèque Aurélien-Doucet, située au 207, boulevard du Mont-Bleu pour un montant total 417 700 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires couverts par des ordres de changement pour un montant total de 30 275,82 \$ incluant les taxes, ont été autorisés en vertu des délégations de pouvoir numéros 151021, 152185, 152192 et 152274;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur a déposé une nouvelle demande au montant de 15 135,61 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme des avenants présentés dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Jean Dallaire architecte, mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, a analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par Sodevco inc. et en recommande le paiement;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le Service des infrastructures recommande l'approbation de ces coûts supplémentaires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 151021, 152185, 152192 et 152274 au montant total de 30 275,82 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant supplémentaire de 15 135,61 \$ incluant les taxes, au contrat de Sodevco inc. dans le cadre du projet d'agrandissement de la bibliothèque Aurélien-Doucet, portant ainsi l'ajustement de coût de soumission au montant de 45 411,43 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 463 111,43 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-14020-013-16333	13 820,83 \$	Travaux en accessibilité universelle - 17-2007 – Porte - Bibliothèque Aurélien-Doucet
04-13493	658,21 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	656,57 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2018.

Adoptée

**CE-2018-192**

**AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR LUC LAPLANTE À TITRE DE CONSEILLER JUNIOR EN RESSOURCES HUMAINES, DOTATION ET RECRUTEMENT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de conseiller junior en ressources humaines, Dotation et recrutement au Service des ressources humaines pour la période du 23 avril 2018 au 24 avril 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 100 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'affectation temporaire de monsieur Luc Laplante à titre de conseiller junior en ressources humaines, Dotation et recrutement au Service des ressources humaines pour la période du 23 avril 2018 au 24 avril 2020.

Le salaire de monsieur Luc Laplante sera celui de la classe 1, échelon 2 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16150-135 – Ressources humaines – Temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2018.

Adoptée

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif